



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 3 décembre 2012 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les Conseillers et Madame la Conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-12-146 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 décembre 2012 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Sûreté du Québec
5. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année
6. Résolution pour la dissolution de l'entente intermunicipale
7. Addenda à inclure dans le contrat de travail de la directrice générale
8. Taxes à recevoir au 30 novembre 2012
9. Mandat pour Me Odette Gagné, avocate

NO-12-149

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le sergent Alain Cyr et le sergent Christian Gilbert de la Sûreté du Québec sont ici pour présenter le rapport des interventions de 2012 et pour répondre aux questions du public concernant la sécurité publique.

NO-12-150

**CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES POUR LA
PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par SOLANGES THIBAUT appuyé par CLAUDE TURCOTTE et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

- ❖ 14 janvier
- ❖ 4 février
- ❖ 4 mars
- ❖ 2 avril
- ❖ 6 mai
- ❖ 3 juin
- ❖ 2 juillet
- ❖ 5 août
- ❖ 3 septembre
- ❖ 30 septembre (pour octobre) élections
- ❖ 11 novembre
- ❖ 2 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTE

NO-12-151

**RÉSOLUTION POUR LA
DISSOLUTION DE L'ENTENTE**

Que les membres de ce conseil mandatent Me Odette Gagné, avocate du bureau Gagné, Larouche, Vézina, avocats pour les services de « première ligne » pour l'ensemble des intervenants de notre municipalité.

Les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques verbales qui pourraient être requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité.

Les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les taxes 2012 qui n'auraient pas encore été payées.

Les membres de ce conseil mandatent aussi Me Odette Gagné, avocate, pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2012 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Odette Gagné, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

ADOPTE

NO-12-155

**FERMETURE DU BUREAU
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

ADOPTE

NO-12-156

**CONTRIBUTION AU
TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de L'Amiante inc et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2013 au montant de 108.00 \$ par usager, soit pour un nombre de 1 usager pour une contribution totale de 108.00\$.

Que les prévisions budgétaires 2013 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTE

NO-12-157 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-12-158 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 21 heures 20.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.